

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 25 septembre 1844.

HOSPICES CIVILS DE LYON. COMPTE ADMINISTRATIF.

Notre humanité obéit tristement à la loi de sa faiblesse, de ses imperfections ; à tous les âges elle est assaillie de misères diverses. La naissance n'appartient pas à l'être qui en subira les conséquences. L'âge mûr est torturé par les maladies ; la vieillesse pesante, caduque, impuissante, ne saurait subvenir à ses besoins. Il est donc du devoir de la société de veiller sur ses membres, de recueillir l'enfant que la misère ou l'inconduite dépose sur la borne, de guérir le malade indigent, de veiller sur le vieillard dont les forces trahissent la volonté et qui ne peut plus gagner sa vie.

Ce devoir, la société jusqu'ici ne l'a rempli que très-imparfaitement ; le germe des institutions nécessaires au soulagement de ses membres indigents existe, mais n'est pas suffisamment développé. La société, d'un côté, n'a pas consacré des sommes suffisantes à l'allègement des misères, et, d'un autre côté, n'a rien fait pour empêcher une partie de ces misères d'éclore.

Le compte que l'administration des hospices de Lyon vient de publier sur les opérations de 1843 est un document intéressant pour ceux qui veulent étudier les douleurs de la société ; le spectacle des souffrances est assurément un des plus puissants arguments en faveur des réformes qui pourraient améliorer le sort des classes laborieuses.

Les hospices civils de Lyon sont l'Hôtel-Dieu, la Charité, le Perron. Celui-ci est à peine ouvert et ne compte encore que cent lits dont cinquante seulement sont accordés gratuitement ; c'est peu, ce nous semble, et ce n'est peut-être pas là remplir la véritable destination d'un hospice. Nous aurons occasion de revenir sur cet objet, lorsque le Perron sera achevé.

La population de l'Hôtel-Dieu se compose de cinq classes :

- 1° Les malades traités gratuitement ;
- 2° Les malades payants ;
- 3° Les femmes en couches ;
- 4° Les enfants nés à l'Hôtel-Dieu ;
- 5° Les employés.

Il restait à l'Hôtel-Dieu au 31 décembre 1842..... 971 malades traités gratuitement.
En 1843, il en est entré... 13,117

Total..... 14,088

Sont sortis après guérison. 11,433
Sont décédés..... 1,704
Restaient au 31 déc. 1843. 951

Total égal..... 14,088

Le nombre moyen de malades de cette catégorie a été par jour de 984 ; celui de 1843 avait été de 996.

On remarque entre le séjour des hommes et celui des femmes une différence assez sensible. En effet, le séjour pour les hommes a été de 26 jours ; il a été pour les femmes de 34 jours. Le compte administratif explique cette différence par la nature diverse des maladies. Beaucoup de femmes entrent à l'hospice atteintes de phthisie et restent plusieurs mois dans leur infirmerie avant la guérison ou la mort. Nous citons les termes du rapport, mais nous croyons peu à la guérison des femmes phthisiques, et leur présence à l'hospice a, selon nous, une influence directe sur le chiffre

des décès. En effet, pendant que la mortalité est pour les hommes de 1 sur 9 14/100, elle est pour les femmes de 1 sur 7 33/100.

Cette effrayante mortalité d'une femme sur sept entrées à l'hospice fait naître de douloureuses réflexions, surtout si on se reporte à la cause qui exerce une si grande influence sur la mortalité ; cette cause, c'est la phthisie. Or, cette maladie est le résultat du travail forcé auquel nos malheureuses ouvrières sont assujéties, joint aux privations qu'elles s'imposent, au mauvais régime nutritif qu'elles sont impérieusement contraintes de suivre par l'insuffisance des salaires. Ainsi, la mort fauche en coupes réglées les ouvrières condamnées à souffrir et à mourir jeunes ; et il faut remarquer qu'on ne reçoit pas à l'hospice toutes celles qui se présentent ; que la porte ne s'ouvre pas pour celles dont la maladie présente un caractère incurable ; qu'elles n'ont pas même la dernière ressource des aliments de l'hospice, et qu'elles doivent s'éteindre de misère dans leur famille, si elles en ont une, ou abandonnées dans leurs réduits, après avoir engagé au Mont-de-Piété tout ce qu'il a voulu recevoir.

Nous venons de dire que le nombre des malades avait été en moyenne de 984 en 1843, de 996 en 1842. L'hospice de l'Hôtel-Dieu reçoit non seulement les malades de la ville de Lyon, mais des villes de la Guillotière, de la Croix-Rousse, de Vaise, de tout le département, qui compte près de 500,000 âmes, et ceux de la population flottante venue de tous les pays. Il arrive souvent que des malheureux, atteints de maladies graves, sont repoussés par suite du manque de lits ; il arrive souvent encore que le nombre de ceux qui attendent la sortie d'un cadavre ou d'un convalescent amènent l'administration à renvoyer des malades qui entrent à peine en convalescence, qui se seraient rétablis à l'hospice, et qui vont languir et mourir chez eux, faute de soins et de secours. Il y a donc évidemment insuffisance de lits, et il est urgent d'en augmenter le nombre pour faire face aux besoins pressants d'une population qui s'accroît chaque année. Dans un département manufacturier, dans une ville où beaucoup d'habitants manquent d'air et de soleil, où les pauvres ouvriers sont entassés dans des réduits trop étroits, où l'absence de travail se fait régulièrement sentir toutes les trois ou quatre années, où il y a par conséquent tant de causes de maladies cruelles, les mille lits de l'hospice ne suffisent pas à toutes les souffrances, et les secours distribués par les bureaux de bienfaisance ne sont ni assez réguliers ni assez grands pour compenser cette insuffisance.

Un des premiers soins de l'administration devra donc être de bâtir un autre hospice ; l'humanité en fait un devoir qu'on ne saurait négliger de remplir sans manquer aux plus saintes lois de toute société organisée.

L'hospice de l'Hôtel-Dieu réserve une certaine quantité de lits placés dans des salles particulières pour les malades payants.

Il y en avait au 31 décembre 1842..... 112
Il en est entré en 1843..... 2,359

Total..... 2,471

Sont sortis guéris..... 2,080
Sont décédés..... 295
Il en restait au 31 décembre 1843..... 96

Nombre égal..... 2,471

Le séjour moyen de ces malades a été de 27 jours ; la mortalité de 1 sur 8, 27. Ici encore, pour les femmes, la mortalité a été plus forte que pour les hommes.

La mortalité a été pour les premières de 1 sur 7, 77 ; elle a été pour les seconds de 1 sur 8, 90.

Des femmes enceintes ont été admises dans les salles d'accouchement au nombre de..... 603

Il y en avait dans ces salles au commencement de l'année..... 21

Total..... 624

Sont sorties..... 593

Sont décédées..... 6

Il en restait au 31 décembre 1843..... 25

Nombre égal..... 624

Le séjour moyen a été pour elles de 13 jours 1/2, la mortalité de 1 sur 104.

Il existait dans la salle d'accouchement, au 31 décembre 1842..... 18 nouv. nés.
Il est né en 1843..... 622 enfants.

Total..... 640

Sont sortis..... 553

Sont morts..... 69

Restaient au 31 décembre 1843..... 18

Nombre égal..... 640

Le prix moyen des dépenses pour chaque journée de malade a été de 98 centimes 7 millièmes.

Le nombre des employés a été de 311, dont 275 nourris à l'hospice.

La population de l'hospice de la Charité se compose principalement de filles enceintes, d'enfants trouvés et de vieillards.

Au 31 décembre 1842, il y avait à la Charité.... 30 filles enc.
Il en a été admis dans l'année..... 775

Total..... 805

Sont sorties..... 761

Sont mortes..... 8

Restaient au 31 décembre 1843..... 36

Nombre égal..... 805

Le nombre des enfants trouvés se décompose ainsi en 1843 :

Exposés dans le tour de l'hospice..... 1,172

Nés dans l'hospice..... 736

Abandonnés..... 33

Orphelins..... 3

Total..... 1,944

L'hospice de la Charité a, en outre, une population extérieure d'enfants placés dont le chiffre s'élève de 9 à 10,000.

Au 31 décembre 1842, il y avait à l'hospice... 380 vieillards.
Il en a été admis dans l'année..... 112

Total..... 492

Sont sortis..... 7

Sont décédés..... 105

Restaient au 31 décembre 1843..... 380

Nombre égal..... 492

FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 SEPTEMBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GUERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE III.

LE COMTE GUIDO DE MONTEFELTRO.

Il n'existe pas un seul individu, si peu versé qu'il soit dans la littérature italienne, qui ne sache de mémoire les beaux vers placés par le Dante dans la bouche de Guido de Montefeltro au XXVII^e chant de *l'Enfer*. Le comte se montra au milieu des vivants tel que le peignit le grand poète, c'est-à-dire le plus rusé des hommes après Ulysse, le plus subtil et le plus habile des Grecs. Excellent capitaine et valeureux soldat, il connaissait toutes les manœuvres, savait suivre les voies les plus difficiles pour diriger les combattants, gagner la victoire et en profiter. Soit courage, soit astuce, il conserva longtemps la Romagne à sa dévotion ; mais, tombé dans une bataille décisive sous des forces supérieures, il dut céder à la fortune et s'éloigner. Chef reconnu des Gibelins d'Italie, qui n'avaient osé combiner de nouvelles tentatives, en déposant les armes il garda du moins ses espérances, et maintenant, entouré de douze cents de ses soldats choisis parmi les meilleurs, obligé par le souverain pontife de s'exiler à Asti, il emportait avec lui l'imposante splendeur de son nom. Aussi éclatante que la réputation de son courage était celle de sa prudence, manifestée clairement dans la résignation sublime avec laquelle il abandonnait les rigueurs du sort, se réservant pour des jours plus propices. Déjà, à l'époque de son adolescence, il était entré à Pise afin de joindre ses troupes à celles de Conradin. Mais trop d'années s'étaient écoulées depuis pour que le peuple le reconnût ; aussi avait-il révéry en lui non la personne mais le rang. Montefeltro avait laissé les siens hors de la ville et son intention était d'attendre avec eux. Soigneux de porter ses vivres, il ne demandait rien à la république et entrait dans la cité comme un hôte ami. S'informant d'abord du comte Frédéric Lancia, on lui avait désigné la tente des Guelfes, où venaient de se rencontrer les deux indomptables Gibelins. Guido paraissait avoir dépassé de peu le huitième lustre. D'un extérieur

majestueux, grand presque de six pieds, il semblait né pour commander.

Ceux qui l'avaient autrefois entendu vanter ne tardèrent guère à reconnaître en lui ce grand général dont la seule vue mettait en fuite, sept années auparavant, les Florentins et le Forliviens, épouvantés comme un troupeau timide au premier bond du loup, et gravissant, désespérés, les Apennins, sans essayer une escarmouche.

Ayant coutume de dire qu'il n'est pas homme de guerre celui qui ne sait profiter de ses propres échecs, ni homme d'état celui qui ne sait prévoir et réparer la défaveur des peuples ou des rois ; de même qu'il y a quatorze ans, il menait à Rome, plein de confiance, l'avant-garde des Gibelins, où elle accompagnait le triomphant Conradin, porté sur les ailes de la victoire ; de même, il avait obéi, sans manifester de honte, à l'ordre qui lui livrait et à une partie des siens la garde de Rome, comme à un vieil officier ; de même aussi, gardant sa fermeté en face des obstacles qu'éprouvait l'armée, il avait expédié à son lieutenant des messagers afin de lui dicter les mesures à prendre.

Si, lorsqu'il rencontra Lancia prononçant son nom sur le seuil de la tente, quelqu'un eût observé leurs yeux, il y aurait vu briller l'éclair précurseur de la tempête. Frédéric lui tendant la main et saisissant la sienne avec vivacité, l'âme du farouche vieillard parut se concentrer tout entière dans un frémissement qui annonçait une sanglante vengeance. Ils s'adressèrent peu de paroles, se comprirent à un signe. Frédéric engagea Guido à séjourner dans la ville, celui-ci consentit ; il lui offrit l'hospitalité, et il l'accepta.

Un moment écoulé, Guido, dont le visage ne portait plus une ombre de colère, exhortait au calme, en souriant, Frédéric, dans la poitrine de qui bouillonnait sans cesse l'indignation. Ils échangèrent encore quelques mots que personne n'entendit. Lancia, s'étant tourné vers Nino, lui recommanda d'honorer comme il le méritait Montefeltro, demeuré en sa compagnie ; puis il s'éloigna, ainsi que sa nièce, suivie des regards de toutes les femmes, objet actuel d'envie et objet futur de tant de désirs.

Après s'être adressé réciproquement les formules de la politesse banale, Nino, bien qu'ignorant ce qui amenait à Pise Montefeltro, lui présentait d'une façon courtoise Lodovico, Moruello, Guinigi et Morosini.

Guido fit un salut respectueux à celui-ci, car c'était pour lui un inconnu ; mais il fut prodigue d'estime à l'égard des autres Gibelins éminents et

jouissant d'une vaste réputation dans le parti. Ensuite il se tournait du côté des gentilles dames restées sur l'estrade, se les faisait nommer, s'inclinait en leur disant d'agréables paroles, s'entretenait brièvement avec l'une et avec l'autre, montrant ainsi son grand usage et sa pratique des hommes et du monde.

Lorsque tout le parti gibelin dut pleurer la cruelle défaite de Tagliacozzo, les soldats du comte, bien que désespérant de la victoire, se retirèrent en ordre à Rome, sans laisser parmi les morts de cette journée, où ils combattirent vaillamment, ni un tambour ni un drapeau. Guidées par un si grand maître de guerre (1), ces troupes, long-temps invincibles, furent, à cause de cela, regardées par les Gibelins comme leur principale ressource, et celui qui les commandait comme leur chef.

Les cérémonies terminées, il manifesta à Nino son intention de visiter l'archevêque. Les trois seigneurs, ayant ouï ses paroles, proposèrent de se joindre à lui. Quant à Morosini, esclave de ses fonctions, il prenait congé d'eux en faisant comprendre que l'intervention de l'autorité publique pourrait devenir nécessaire d'un moment à l'autre, vu l'immense concours de la population. Nino le pria d'avertir l'archevêque ; Morosini le promettait en s'éloignant, pendant que Nino et ses compagnons traversaient le fleuve sur le Pont-Neuf.

Ils étaient sept avec l'enfant que Guinigi conduisait par la main. Montefeltro avait tu le nom de l'inconnu venu avec lui en habits civils, et personne ne se hasarda à le lui demander. Silencieux et n'ayant encore ouvert la bouche, il marchait derrière Montefeltro.

Les premières paroles de Nino furent pour l'inviter à un festin. Guido s'excusant sur ce qu'il était l'hôte de Lancia, Nino ajoutait que Lancia et tous ses hôtes seraient aussi invités ; mais Montefeltro répondit sur un ton qui, sans manquer à la politesse, n'admettait guère de réplique. Nino alors n'insista pas. Il se mit à chercher un autre moyen d'honorer l'étranger, parce que, généreux et affable, se rappelant d'ailleurs sa noble naissance, il ne voulait pas laisser fuir l'occasion arrivée d'étaler le faste de sa famille.

Cependant nos personnages continuaient leur route au milieu du peuple, dont les flots plus nombreux que d'habitude, nous l'avons déjà dit, laissaient le terrain libre autour d'eux, sans soupçonner peut-être combien

(1) Maestro di guerra.

Le nombre moyen a été de 386 ; la mortalité a été de 1 sur 4 48/100.

Ici encore il y a insuffisance, et cette mortalité le prouve d'une manière terrible. En effet, les vieillards sont admis trop tard à l'hospice de la Charité; ils frappent long-temps à la porte et lorsqu'elle s'ouvre, ce n'est plus un asyle, mais une tombe qu'on leur donne. Cet état de choses accuse l'organisation sociale, et suffirait à lui seul à la faire juger. Les hospices sont insuffisants; ils reçoivent trop tard le malheureux auquel le travail n'est plus possible; ils sont pour lui, au surplus, une sorte de cloître où le vieillard est privé de la liberté, où des pratiques souvent fatigantes ou puériles lui sont imposées sous prétexte qu'elles sont religieuses, où il encoûte des réprimandes, des punitions, pour avoir oublié quelques formules, pour avoir dormi à quelque mauvais sermon.

Dans nos hospices civils, le prêtre domine, et son intolérance s'exerce en toute liberté. A l'Hôtel-Dieu, il n'est sorte de tracasseries qu'on ne fasse éprouver aux malades afin de les forcer à la confession, et pendant que le médecin essaie de les guérir, on les torture en leur répétant sur tous les tons qu'ils vont mourir et mourir damnés; prêtres et sœurs se succèdent sans relâche dans cette œuvre de charité cruelle. Le malade appartient quelquefois au culte protestant; n'importe, le prêtre s'assied au chevet de son lit et le prévient qu'il n'en sortira pas qu'il n'ait obtenu une abjuration. Le malade va en s'affaiblissant; il n'a plus conscience de ce qu'il entend, de ce qu'il dit; il est à l'agonie, et il regarde, sans comprendre, un prêtre revêtu d'habits sacerdotaux, entouré de porte-cierges, de sœurs, de curieux, accomplissant quelque cérémonie à laquelle le moribond n'entend rien. C'est une abjuration qui vient d'avoir lieu; la religion catholique peut enregistrer un triomphe de plus.

Voilà l'esprit de nos hospices; la domination du prêtre y donne lieu de nombreux abus; l'autorité civile le sait, le voit, ne veut pas ou n'ose pas mettre un terme à un état de choses des plus fâcheux.

Dans un prochain article nous examinerons le compte-rendu administratif des hospices sous le rapport financier.

Nous avons reproché à la *Démocratie Pacifique*, dans notre numéro du 14 septembre dernier, d'avoir renié ses principes et ses doctrines pour appuyer la loi-Tocqueville sur le nouveau régime pénitentiaire, et nous en avons tiré cette conséquence qu'elle avait ainsi rendu un service au pouvoir. En portant contre elle cette accusation, nous lui avons loyalement offert de lui faire réparation, si elle voulait se donner la peine de nous prouver que nous nous étions trompés; pour cela, nous lui demandions d'exposer franchement les motifs de l'étrange contradiction que sa position dans le débat parlementaire de cette loi établissait entre la doctrine de l'école socialiste et le principe de barbare compression qui fait la base du régime cellulaire, qu'elle a si intrépidement défendu.

Au lieu de nous répondre, la *Démocratie Pacifique* du 22 septembre s'attaque à un extrait d'un journal allemand, tiré du *Courrier Français*, dont elle ne sait pas le nom, et à qui elle reproche de ne pas connaître les idées qu'elle a émises dans ce débat; puis elle ajoute: « D'un autre côté, elles (ces idées) sont trop volontiers mises de côté par un journal français de province qui, au lieu de considérer l'ensemble de notre système, va choisir dans nos divers articles quelques bribes de phrases, à l'aide desquelles il trouve moyen d'ajouter aux critiques qu'il lui est bien permis de faire des imputations malveillantes, qui ne sont pas dans son droit, et qui nous dispensent de le nommer. »

Cette manière de faire de la part de la *Démocratie Pacifique* est une véritable escobarderie. Elle sait très-bien qu'il n'y a pas de discussion possible entre elle et le journal allemand dont elle fait une reproduction, et elle recule devant celle que nous lui avons offerte. A l'entendre, nous nous sommes rendu la critique facile en ne prenant dans l'ensemble de ses articles que quelques bribes de phrases. A ces prétendues bribes nous aurions pu ajouter une foule d'autres citations. Nous pourrions le faire encore; mais notre intention, pour le moment, n'est pas de rentrer dans cette discussion, où nos adversaires font, du reste, preuve d'une insigne mauvaise foi. Que la *Démocratie Pacifique* soit fâchée que nous l'ayons prise, elle qui a si souvent protesté de son indépendance, en flagrant délit de ministériisme, cela se conçoit; mais qu'elle nous dénie le droit de le lui dire, c'est là ce que nous ne saurions ni comprendre ni admettre tant qu'il ne nous sera pas prouvé que les journaux de province n'ont pas le droit de faire entendre la vérité aux journaux de Paris.

Paris, le 23 septembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons souvent dit que le pays n'avait rien à espérer des chambres pour obtenir justice dans la grave question de Taïti, pour voir flétrir et chasser des affaires les ministres assez audacieux pour avoir livré l'honneur de la France, l'honneur de ses officiers de marine, et récompenser l'auteur des massacres de Taïti. Les renseignements qui nous parviennent confirment jusqu'à présent ce que nous avions prédit. Nous avons peu de députés conservateurs qui osent approuver ce qui a été fait, mais nous doutons qu'il y en ait un seul qui se propose de le blâmer publiquement et de se ranger de l'avis de l'opposition. Nous avons les députés qui acceptent et qui approuvent pleinement ce qui a été fait; ceux-là sont peu nombreux, et ceux qui osent le dire en public sont surtout rares. Vient ensuite la catégorie des députés qui approuvent la conduite du cabinet et qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître que son acte n'est pas de ceux dont on doit précisément se vanter. Enfin, il y en a qui ont le courage de faire de l'opposition dans leurs salons, bien qu'ils soient conservateurs. Nous ne parlons pas des membres de la gauche, qui pensent de la solution de Taïti ce qu'ils ont pensé de tant d'autres lâchetés.

Nous pouvons attacher une individualité à chacune de nos trois catégories.

La première catégorie serait fidèlement représentée par M. Muret de Bord. M. Muret de Bord vient de dîner au milieu de ses électeurs de Châteauroux, qui l'ont couronné de fleurs, et lui ont donné un banquet civique pour le récompenser d'avoir doté Châteauroux d'un chemin de fer. M. le préfet de l'Indre a porté des toasts, M. le maire de la ville en a porté aussi; il a bu à M. Muret, et M. Muret, qui était en verve, a répondu par un fort long discours, qui était surtout l'éloge du chemin de fer de Châteauroux, et qui s'est terminé par l'éloge de la paix.

La paix est le plus grand des biens, mais il faut savoir l'acquiescer noblement. On veut la paix dans l'opposition comme au centre, elle serait nécessaire pour nos idées de progrès; mais il ne faut pas qu'un gouvernement se mette à plat-ventre pour obtenir qu'on le traite pacifiquement.

Or, M. Muret de Bord a dit tout haut sa façon de penser devant ses électeurs, et M. Guizot peut à coup sûr compter sur son entier dévouement. « Cette paix si appréciée de tous, a-t-il dit, nous avons failli, il y a à peine quelques semaines, la voir compromise. Heureusement le bon sens des deux gouvernements a conjuré l'orage qui se formait; s'il avait éclaté, il n'y aurait pas eu assez de malédiction à appeler sur la tête des insensés qui l'auraient provoqué à propos d'un si misérable prétexte. Ces difficultés sont aplanies aujourd'hui; elles l'ont été honorablement pour la France, qui n'a donné que ce qu'elle avait librement offert et n'a rien cédé de ce qu'on lui demandait. Pendant qu'elle témoignait ainsi de son désir de conserver la paix, il lui était réservé la bonne fortune de faire briller l'éclat de ses armes et sur une autre terre et sur une autre mer, et de montrer à tous qu'elle n'avait pas oublié le chemin de la victoire. Je le répète, ce différend s'est honorablement aplani; mais, n'en doutons pas, la sagesse de notre monarque, la bravoure de ses enfants, n'ont pas été sans quelque influence sur cette solution. Félicitons-nous, félicitons-nous plus que jamais de ce qu'il nous a été donné de pratiquer la liberté, la sincérité du gouvernement représentatif, à l'ombre d'un trône si dignement occupé, si vaillamment entouré. »

Voilà le *nec plus ultra* de la tirade centrière. Tout le monde y a sa part: l'opposition y a son blâme indirect: il n'y aurait pas eu assez de malédiction, etc.; M. Guizot y a ses flatteries; le roi et les princes y sont encensés autant qu'ils pouvaient le souhaiter. Le discours de M. Muret, l'aide-de-camp de MM. Duchâtel et Guizot, le thuriféraire de tout ministère de fait, est un modèle, et le cabinet ne manquera pas d'envoyer à ses soutiens parlementaires un exemplaire de ce panégyrique si désintéressé du fournisseur de draps pour l'armée.

Nous passons à la seconde catégorie; nous n'en dirons qu'un mot. Un député, connu à la fois par l'exaltation de son opinion conservatrice, par son influence sur le ministère, à qui plus d'une fois il a dicté ses lois, et par le burlesque de ses discours, disait textuellement ces jours-ci: « Un peu de honte est bientôt passé, et la guerre eût été pour nous la ruine et la destruction. » Nous engagerons plus tard cet honorable député d'une ville connue par son patriotisme de ses enfants à répéter ces paroles à la tribune.

Enfin, parmi les députés qui pensent et qui disent que la conduite du gouvernement a été déplorable, nous devons signaler M. Vigier, qui parle, sur la solution de Taïti, comme en parle l'opposition dans ses journaux. Mais cette indignation tombera sans doute le jour de l'ouverture de la session. Cet honorable député et vingt de ses collègues qui se sont prononcés énergiquement contre le blâme de M. d'Aubigny et contre la honte de l'indemnité accordée à Pritchard céderont à la péroraison de M. Guizot, qui se résumera en ces mots: « Voulez-vous la guerre? »

— Il est maintenant avéré que le traité de Tanger n'a pas été signé à bord du vaisseau que montaient MM. de Reineville, Nyon et Glucksberg, mais que les signataires, du côté des Français, sont allés à terre, et ont fait les premières démarches. Ceci est un point assez important, et nous nous en souviendrons lorsque les questions relatives à ce ridicule et dangereux traité seront débattues à la chambre.

— M. Affre, l'archevêque de Paris, est, comme on sait, un ancien vicaire-général de Châlons, premier aumônier de la duchesse de Berry et évêque d'Amiens. M. Affre était alors un des commensaux habituels des révérends pères de Saint-Acheul, et il était, dans le diocèse, à la tête du parti de la réaction religieuse. Il est malheureux qu'on n'ait pas tenu compte de ses antécédents quand on a nommé à l'archevêché de Paris, après la mort de M. de Quélen, le refus de M. de La Tour d'Auvergne. Cette nomination a été une faute, et c'est précisément M. Thiers, aujourd'hui rapporteur de la loi sur l'instruction secondaire, qui l'a commise.

— Les journaux ministériels se taisent fort prudemment sur l'affaire de Taïti, relativement à l'arrestation de MM. Hay et Daldy. C'est que cette arrestation, approuvée par M. Bruat et plus tard ordonnée de nouveau par lui pour l'un de ces deux capitaines de navires anglais, est identiquement semblable à celle de Pritchard, ex-consul de la Grande-Bretagne. Seulement les deux capitaines n'étaient coupables que d'avoir répété un bruit hostile à l'autorité du gouverneur et de nature à exciter les indigènes à la révolte, tandis que Pritchard avait non seulement poussé les naturels à l'insurrection, mais il avait conspiré avec la reine déchu.

Il est probable, au surplus, que les Anglais ne nous chicaneront pas pour cette affaire; ils peuvent chanter victoire, car M. d'Aubigny est humilié et Pritchard indemnisé, et cela n'empêchera pas Louis-Philippe d'être reçu avec vives démonstrations d'estime et d'amitié. L'Angleterre a fait ses affaires; que lui importe l'attitude de la France? Et S. M. allant la visiter, n'en doit-elle pas conclure que si nous sommes battus, nous n'en sommes pas moins contents?

— M. Mauboussin, attaché au consulat-général de Tanger, a été installé comme consul-général intérimaire. M. Guizot réserve sans doute M. de Nyon pour quelque poste plus élevé, puisqu'il ne lui a pas ordonné de reprendre ses fonctions. Quant à M. de Glucksberg, on annonce qu'il va revenir à Paris, porteur du traité.

La nomination de M. Mauboussin est un pas de plus que vient de faire l'entente cordiale. M. Mauboussin est le gendre de M. Hay, consul-général d'Angleterre à Tanger.

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 septembre 1844.

Affaires très-calmes. La rente, avant l'ouverture, était tombée à 81 80. Elle a ouvert au parquet à ce prix. Côtée ensuite à 81 75, elle s'est relevée jusqu'à 81 85. A quatre heures, la clôture s'est faite à 81 92 1/2. Aucune nouvelle.			
Cinq pour cent	118 95	Trois pour cent belge	66 50
Quatre et demi pour cent	104	Banque belge	665
Quatre pour cent	104	Caisse Lafitte	5060
Trois pour cent	81 85		
Actions de la Banque	3035 50		
Obligations de Paris	50		
Rentes de Naples	98 70	Paris à Rouen	987 50
Etats romains	105 0/0	Paris à Orléans	985
Actions d'Espagne	31 3/4	Rouen au Havre	750
Cinq pour cent belge	0/0	Strasbourg à Bâle	260

Afrique française.

ALGER, le 14 septembre. — A l'arrivée du dernier courrier d'Oran, le bruit s'est répandu que des rassemblements considérables de troupes marocaines se formaient à la frontière, et que des corps de cavalerie s'étaient déjà montrés aux environs d'Ouchda. Des personnes ordinairement bien informées assurent que ce sont des troupes régulières que l'empereur Abd-er-Rhaman fait marcher vers nos possessions avec la mission expresse d'empêcher les contingents des tribus limitrophes de se livrer à de nouveaux actes d'hostilité. Mais comme le gouvernement marocain envoie aussi vers Ouchda des approvisionnements considérables, et que d'ailleurs les chefs de ce pays ont montré constamment une insigne mauvaise foi, on n'est pas complètement rassuré. Quoi qu'il en soit, je peux vous donner pour certain que, si le prochain courrier de l'Ouest n'apporte pas des nouvelles complètement satisfaisantes, M. le maréchal-gouverneur, bien qu'il ne soit pas complètement rassuré, a l'intention d'aller reprendre immédiatement le commandement en chef de l'armée d'opération.

Du 16. — Je profite du départ du bâtiment à vapeur le *Météore*, se rendant à Toulon avec de nombreux passagers, pour vous informer que l'on est parfaitement fixé sur la portée des mouvements qui avaient été signalés vers la frontière.

Le vapeur de l'Ouest, arrivé dans la nuit, a annoncé au maréchal que le lieutenant-général de Lamoricière avait reçu par terre la nouvelle de l'acceptation pure et simple par l'empereur du Maroc des conditions de paix posées par la France.

Nous n'avons pas d'autres détails pour le moment.

ORAN, le 15 septembre. — Il règne toujours ici un grand mouvement; les bâtiments à vapeur le *Grégois*, le *Grondeur* et la *Chimère*, qui avaient été expédiés à Djemma-Ghazouat, sont rentrés successivement les 8, 9 et 10 septembre. Le *Grégois* a poursuivi sa route le 10 pour Alger avec des convalescents.

Deux vapeurs restent provisoirement dans nos contrées pour être spécialement affectés au transport des approvisionnements d'Oran à Ghazouat, où l'on paraît vouloir établir une garnison permanente, car les travaux

ces hommes vivraient fameux dans l'histoire, éternels dans la poésie.

Dès que leur pied toucha la partie septentrionale du pont, Guido, tourné du côté de l'orient, dit à Visconti :

— Belle ville ! belle ville ! ornée de femmes séduisantes ! Cette charmante jeune fille qui est partie la première ?...

— Est ma sœur.

— Quel beau caractère révèle sa physionomie ! Et la majestueuse matrone qui l'accompagnait ?

— Est mon épouse.

— D'où sort-elle ?

— De la famille d'Este.

— Et cette enfant si jolie que le comte Frédéric tenait par la main ?

— C'est la fille de son neveu, répondait Nino en baissant la voix, sans doute afin de n'être pas entendu de ses autres compagnons.

— De son neveu ? du quel donc ?

— Oui, interrompit hardiment Loderingo, de celui qui, prisonnier de guerre, fut si cruellement décapité à Naples par Charles.

— Malédiction sur la tête de Charles et sur celle de tous les siens ! s'écriait Guinigi.

— Décapité sous les yeux de son propre père !

— Et les foudres du ciel ne s'émurent pas ?

— Comme si elle eût été trop douce cette vengeance barbare et inouïe, il fit poser la tête du malheureux père sur le billot baigné et chaud encore du sang de son fils ! Depuis lors ce sang crie et il criera vengeance à l'Eternel tant que restera sur l'assouvir la semence abhorrée des Guelfes !

Montefeltro frémissait et néanmoins gardait le silence; l'inconnu qui l'accompagnait lui témoignait par un regard fixe son approbation.

— Peut-être la vengeance est-elle proche, répliquait fièrement Loderingo, si les vents, l'onde et la fortune sont favorables à notre flotte.

— Et alors leur orgueil tombera !

— Et nous userons de représailles !

Ici s'établit un court silence, et les trois superbes Gibelins ne comprenaient pas comment Montefeltro ne s'unissait pas à leurs imprécations. Ils ignoraient encore qu'il était en exil, et ne réfléchissaient point que, dans sa position, il ne pouvait parler librement en présence de Nino, qui n'était

pas des leurs.

— Le parti guelfe est puissant, dit alors Visconti; je n'approuve pas ce crime.

— Vous l'appellez donc aussi un crime ? reprit les autres à la fois.

— Et qui ne peut l'appeler ainsi ? Mais...

— Oh ! il n'y a là-dessus qu'une voix en Europe.

— Et personne n'essaie de l'excuser...

— Et personne ne l'excusera, fût-il plus Guelfe encore qu'un Lucquois !

— Tous les Lucquois ne sont pas Guelfes, interrompit le chaleureux enfant.

Et Guinigi lui répondit avec un soupir :

— Pas tous, mon fils, mais beaucoup trop cependant !

— Bravo, le petit (1) ! bravo ! dit Montefeltro en se tournant de son côté.

Puis, lui prenant le menton entre le pouce et l'index, et arrêtant ses yeux sur son visage :

— Il me paraît qu'on pourra faire de toi quelque chose.

Alors, le regardant de la tête aux pieds, puis plaçant sa main sur son épaule et la trouvant nerveuse :

— La nature, dit-il à Guinigi, l'a fait soldat; à vous de le faire capitaine.

— Qu'il en soit ainsi, répondit l'enfant en lui sautant au cou, selon la coutume de son âge, pour embrasser affectionneusement son maître de guerre...

— Il laissera, j'espère, aux Guelfes seuls le bel honneur de massacrer les prisonniers après la victoire, disait Guinigi.

— Je suis loin d'approuver cette vengeance, je vous le répète, ajoutait Visconti avec plus de force; mais le blâme doit retomber sur Charles et non sur les Guelfes.

— Ceux-ci ne l'abandonneront pas à la suite de ce méfait, donc ils étaient ses complices, reprit vivement Loderingo; si Farniata n'eût été un fou, il eût bouleversé la maudite fosse des loups (2), dont je m'applaudirai toujours d'avoir été chassé... quoiqu'il soit dit que nous battîmes en retraite volontairement.

(1) Giovinetto.

(2) C'est ainsi que Dante appelle Florence au XIV^e chant de son *Purgatoire*.

— Pour vous réfugier ici, si je ne me trompe, dit Nino avec simplicité, où vous trouverez, j'ose le croire, la tranquillité, l'estime et une généreuse hospitalité.

Ces paroles étaient sincères; car, plein de modération et de douceur, sachant d'ailleurs combien le parti guelfe était fort et combien la paix augmentait ses moyens, Nino aimait mieux caresser les Gibelins que provoquer leur haine.

Mais le repos et l'inertie n'étaient point des éléments au sein desquels pût vivre l'esprit altier de Loderingo; juste et modéré lorsqu'on l'appela à Florence afin d'arranger les choses, il changea de nature le jour où les Guelfes l'obligèrent à quitter cette ville.

Sous une figure grasse et ronde, sous un ample et splendide manteau tissé des plus fines laines, sous une poitrine que n'avait guère maigrie l'austérité des jeûnes, ce moine couvait une violence et une haine capables de le pousser à l'entreprise la plus audacieuse, fût-elle incertaine et périlleuse, pour abaisser le parti ennemi et lui faire payer cher le mépris qu'il lui avait prodigué.

Ainsi conversant, nos personnages arrivaient à la tour pendante, au sommet de laquelle, et autour de la flèche où se déroulait l'étendard pisan, apparaissaient des hommes demi-nus, balançant à force de bras les sept cloches accordées sur les sept notes de la gamme. Pendant que toutes les oreilles écoutaient la mélodie produite par ces harmonieux accords :

— Voilà, disait Nino à Montefeltro, quatre monuments qui porteront à la postérité la plus reculée la grandeur et le génie de Pise.

Mais ces paroles ne trouvaient aucun écho, si ce n'est chez l'inconnu. Si les yeux n'ont appris à regarder, l'intelligence à comparer, les esprits instruits à juger, les œuvres de l'art n'offrent que l'aspect grossier de la mesure et de la solidité.

Nombreux sont aujourd'hui les hommes qui se contentent de parcourir ces marbres, de lever les yeux sur ces arcs, de considérer ces colonnes, sans y rien comprendre, afin de pouvoir dire au moins : *J'ai vu*. Une seule pensée occupait nos guerriers, de sorte que, parvenus à la rue qui aboutit au palais de l'archevêque, tous la suivirent sans s'inquiéter d'autre chose.

L'inconnu seul, ayant salué, se dirigea silencieusement vers la cathédrale.

(La suite à un prochain numéro.)

pour la construction d'un poste fortifié sur ce point sont commencés. Ces travaux ne resteront à Mers-el-Kébir que le temps nécessaire pour faire leur charbon; c'est vous dire qu'ils seront presque constamment en mouvement. On élève encore à Ghazaouat des baraques destinées à abriter les vivres. Le régime de ce côté est une grande activité; les troupes qui y sont campées ont tous les jours 4,200 hommes de corvée. C'est ainsi qu'elles se reposent de leur dernière campagne contre les Marocains. Je dois ajouter qu'il entre assez d'hommes dans l'ambulance; mais on attribue généralement cet état de choses à l'apathie dans laquelle se laissent tomber nos soldats du moment qu'ils ne sont plus en face de l'ennemi. A Lalla-Magnia, il y avait moins de malades; la perspective d'un combat soutenait le moral des troupes.

La sécurité n'est pas grande aux environs de Djemma-Ghazaouat, et le lieutenant-général sera forcé probablement de faire une battue afin d'obliger les tribus campées dans ces contrées la remise des malfaiteurs qu'elles renferment. On est malheureusement contraint ici de rendre les populations responsables des crimes de quelques individus isolés. Dans la journée du 20 août, un soldat du 48^e régiment d'infanterie de ligne a été blessé d'un coup de feu dans les environs de Ghazaouat. Un autre militaire a été assassiné le 8 septembre. Enfin un artilleur, attaqué par plusieurs indigènes, s'est sauvé comme par miracle.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, informé de l'apparition de nouveaux rassemblements de troupes marocaines non loin de la frontière, avait donné l'ordre, le 9, aux troupes placées sous ses ordres, de prendre quatre jours de vivres et de se tenir prêtes à partir. Son intention était apparemment d'aller sonder les dispositions de l'ennemi; mais nous avons appris hier, par le bâtiment à vapeur *la Grondeur*, parti le 14 de Djemma-Ghazaouat, que le fils de l'empereur du Maroc, placé à la tête des nouveaux rassemblements, a envoyé plusieurs cavaliers au camp français avec des lettres par lesquelles il demande une suspension d'armes, attendu qu'un arrangement définitif serait sur le point de se conclure, à Tanger, entre des diplomates français envoyés au prince de Joinville et le gouvernement marocain.

La corvette à vapeur *la Vedette* a été expédiée immédiatement vers M. le prince de Joinville, avec des dépêches pressées, et le bateau à vapeur faisant le courrier d'Alger, qui n'aurait dû partir que demain, appareille à l'instant, ayant à bord des plis du général de Lamoricière pour le maréchal.

On nous annonce que M. le maréchal-de-camp Bedeau, qui avait été envoyé à Tlemcen avec la brigade active sous ses ordres, s'est porté vers Zebdou.

La plus grande partie de nos troupes sont en ce moment réunies à Djemma-Ghazaouat; les 2^e et 4^e régiments de chasseurs d'Afrique se trouvent sur ce point; les deux escadrons du 1^{er} chasseurs et les escadrons de spahis pris dans la division d'Alger se sont mis en route pour Blidah, et quelques escadrons de spahis de la province d'Oran sont venus à Misserghin.

La brigade active de Mostaganem, commandée par le maréchal-de-camp Bourdely, doit quitter cette place le 15, pour aller se montrer dans diverses tribus, et notamment chez les Filits.

Le bateau à vapeur *l'Achéron* est arrivé en courrier d'Alger hier 12; au nombre des passagers de ce bâtiment se trouvait M. le lieutenant-général d'André, inspecteur de cavalerie.

Nous signalons aux partisans de l'entente cordiale le rapport suivant, extrait d'une feuille d'arrivages :

Rapport du capitaine Colombet, commandant le navire l'Hermione, de Bordeaux, parti de Sierra-Leone le 20 juillet 1844, arrivé au Havre.

« L'Euphrosine, de Rouen, capitaine Salles, devait partir quelques jours après moi pour le Havre avec un chargement d'arachides.

Le *Courrier-du-Sénégal*, de Marseille, capitaine Arregnaudeau, arrivé le 11 juillet, venait prendre un semblable chargement.

Le *Duc-de-Lorgues*, de Nantes, capitaine **, était en rivière de Touricaria, à compléter son chargement.

Le 11 septembre, par 49° 20' latitude et 7° 10' longitude ouest, j'ai communiqué avec le brick *le Jeune-Ludovic*, de Saint-Malo. Le capitaine de ce navire a eu l'obligeance de me donner un plein sac de biscuits, dont je manquais depuis huit jours.

Je dois signaler au commerce un fait de nature à entraver les relations qui doivent s'étendre entre la France et cette partie de la côte d'Afrique, en songeant à la grande extension que prendra un jour le commerce des arachides. En arrivant de la rivière de Touricaria à Sierra-Leone, en relâché pour cause de maladie, je fus forcé de déposer une caution de 12,000 f. pour obtenir, à l'époque de mon départ, mes papiers d'expédition, et cette caution m'a-t-on dit, avait pour but d'empêcher l'enlèvement des habitants de la colonie, et d'assurer ainsi toutes les dettes contractées par le navire.

Cependant, j'avais chargé entièrement sur la côte, et aucune marchandise française ou étrangère n'avait été débarquée de mon bord. C'est ainsi que le collecteur anglais, chef de la douane, protège le commerce avec Sierra-Leone. La jalousie qui existe contre les Français, et dont j'ai eu à souffrir, pousse les Anglais à exiger des navires français un cautionnement que bien peu de capitaines se trouvent à même de fournir. Je ne conçois pas même comment on peut refuser le transbordement de quatre barils de biscuits d'un navire français à un autre navire de la même nation, surtout quand le bâtiment qui en manque totalement doit partir le lendemain et ne peut s'en procurer dans le pays. C'est cependant le cas où je me suis trouvé, et, par suite de la rigueur inconcevable de l'agent anglais, j'ai manqué de biscuit pendant le quart de ma traversée, malgré tous les débris que j'avais pu recueillir à Sierra-Leone. Il nous faudrait, dans cette colonie, un consul qui put au besoin protéger ses nationaux contre le mauvais vouloir de l'administration anglaise.

M. Nagel, consul de Hambourg à Sierra-Leone, dont la complaisance pour les Français ne s'est jamais démentie, est l'homme qui convient pour remplir un semblable poste. Sa position comme négociant, son activité, et surtout sa bienveillance pour nos compatriotes, sont les titres que l'on peut faire valoir en sa faveur. »

Voici les contes que publie le *Falmouth-Packet*, sur la foi d'une lettre de Valparaiso du 31 mai. On voit que l'entente cordiale continue à dicter aux journaux anglais les plus méprisables invectives.

« M^{me} Pritchard et sa famille sont arrivées ici cette après-midi; elle a éprouvé un violent chagrin en apprenant que son mari n'était pas arrivé. Taiti est dans une situation déplorable. Les Français ont arrêté M^{me} Sammon, cousine de la reine, et l'ont conduite à bord de l'*Uranie*; ils l'avaient prise pour la reine Pomaré, et ce n'est que sur le bâtiment qu'ils ont reconnu leur méprise. Ils ont aussi volé une femme à son mari, et l'ont conduite à bord d'une frégate. Huit parents de cette femme ont pris d'assaut un fort et ont tué vingt hommes. Les Français disent que le fort a été pris d'assaut par trois cents naturels, qui auraient tué deux Français et en auraient blessé cinq; eux-mêmes auraient perdu quinze hommes. Dans une autre affaire, les Français ont tué quatre-vingt-dix Français; eux-mêmes ont perdu cent hommes, et de plus cent fusils et seize vieux canons; mais ils ont enlevé deux pièces d'artillerie aux Français, qui avaient été conduits à un défilé par Henry, le fils du missionnaire. Les Français ont été cruellement traités; ils ont eu quatre cents hommes tués et blessés, parmi lesquels six officiers tués; l'un d'eux est, dit-on, le premier lieutenant du steamer qui, en tournant la côte, avait tué plus de cent naturels. Toutefois,

le gouverneur a jugé à propos de s'arrêter, et il a rendu une proclamation annonçant qu'il n'attaquerait plus. Un Taitien qui était à l'agonie a lancé une pierre contre M. Bruat et l'a manqué. On dit que les Français ont pris un lieutenant du *Hasard*. On dit aussi que les troupes ont refusé de combattre; dix-sept soldats auraient déserté un jour et six le lendemain; deux déserteurs, ayant été arrêtés, ont été fusillés. Ces déserteurs et quelques Anglais et Américains ont été très-utiles aux naturels. »

A travers toutes ces absurdités, on distingue que deux combats ont été livrés. Dans le premier, il s'agit d'un fort attaqué et pris aux Français par les naturels. Déjà, en d'autres termes, des correspondances anglaises, il y a plusieurs semaines, avaient relaté un fait presque analogue. Le gouvernement ne pourrait-il pas, par quelques lignes, nous rassurer sur ce point, en nous affirmant, par exemple, qu'il n'a point reçu d'autres nouvelles que celles qu'il a publiées la semaine dernière?

M. de Genoude condamnait formellement, ces jours derniers, les ordonnances de juillet, et disait qu'on pouvait résister aux ordonnances, parce qu'elles violaient toutes les lois; que le ministère Polignac, en restreignant le nombre des électeurs et en mettant la main sur les journaux, violait des lois positives, et que la résistance était par conséquent légitime.

Le 27 juillet 1830, après avoir publié les ordonnances que le peuple allait fouler aux pieds, la *Gazette*, dont le rédacteur était toujours M. de Genoude, disait :

« Un fait domine toutes les mesures que l'on vient de lire : c'est la convocation des collèges électoraux pour le 6 septembre, et la convocation de la chambre des pairs et de la chambre des députés des départements pour le 28 du même mois. Ainsi dans deux mois la tribune sera ouverte. Les trois pouvoirs législatifs institués par la charte seront en présence. Le système représentatif n'est donc pas atteint. L'ordonnance nous dit que la liberté de la presse n'est que suspendue. L'impôt sera voté par des députés élus aux conditions de la charte. Enfin toutes les mesures extraordinaires sont contre-signées par sept ministres responsables... »

Le lendemain 28 juillet, quand le peuple et la garde royale, les Suisses y compris, étaient aux mains, la *Gazette* disait froidement encore :

« ... Toutes les garanties que la charte a voulu conserver sont intactes, car la liberté de la presse n'est pas suspendue. Le gouvernement se retrouvera bientôt dans les nécessités des formes représentatives.

» Quant à la constitutionnalité des ordonnances du 25 juillet, elle ne peut être pour nous l'objet d'un doute; toute constitution possible s'est réservée le moyen de se préserver elle-même. Nous sommes pour les mesures légales; mais, nous devons le dire, fiers d'être entendus par la conscience des hommes de tous les partis, nous ne connaissons point de mort légale pour les gouvernements. »

Il y a quelques jours, M. Affre, archevêque de Paris, a fait un voyage en Belgique, sur lequel un journal belge nous fournit les renseignements suivants :

« M. Affre est venu s'entendre avec ses collègues et délibérer sur le nouveau plan de campagne à suivre l'année prochaine.

» Les gros bonnets du parti jésuitique ont été réunis à Malines, il y a, dit-on, douze jours, chez Son Eminence le cardinal-archevêque. A ce conseil assistaient M. Corneille, évêque de Liège, celui de Gand, et M. Affre naturellement, puisque c'était lui qui l'avait provoquée.

» Quelques jours après, M. Affre est allé faire visite à son collègue de Liège. C'est l'homme le plus influent et le plus capable du parti. Il a sans doute été chargé de donner toutes les instructions pour les nouvelles attaques à faire contre la loi sur l'instruction publique en France.

» Il faudra crier plus fort que jamais : La liberté comme en Belgique... Malheureusement les fruits que cette liberté produit là feront repousser plus généralement encore, et, en ceci, les enfants d'Ignace ont dégénérés de leurs prédécesseurs; ils sont trop pressés, ils veulent aller trop vite, ils ne savent pas attendre; ils sont trop jeunes, ils gâtent tout par trop de précipitation. Cette pétulance, du reste, est un bonheur pour nous; grâce à elle, ils sont démasqués. »

On écrit d'Alençon :

« Le conseil-général de l'Orne a cru devoir appuyer le vœu du conseil d'arrondissement de Domfront, tendant à ce que cet arrondissement obtienne un député de plus, c'est-à-dire que le nombre des députés de ce département soit porté à huit au lieu de sept.

» Profitant de la circonstance, M. de Caudecote a demandé que, dans le cas d'une loi sur la réforme électorale, les élections soient centralisées au chef-lieu de chaque département. Un membre a combattu la proposition, en objectant le danger qu'il y aurait, dans des temps de troubles, à réunir un aussi grand nombre d'électeurs dans une seule localité.

» M. Mercier, député de l'Orne, a rappelé que déjà, à certaines époques, il n'y avait eu qu'un seul collège électoral par département, et qu'il n'en était résulté aucun des dangers qu'avait fait craindre le préopinant. Il a ensuite démontré que la centralisation des électeurs au chef-lieu du département pouvait seule neutraliser les manœuvres de certain parti, et, en faisant échouer les petites intrigues des localités, faire porter les choix sur des hommes dont les principes seraient bien connus, et qui auraient donné des gages; que c'était l'unique moyen d'enlever au ministère cette influence exorbitante et si abusive qu'il exerce sur une grande partie des députés par des promesses ou des concessions au profit des localités; que ce vice dans la loi électorale actuelle donne le fâcheux résultat de ne pas offrir une représentation qui soit l'expression véritable de l'opinion publique, puisque souvent un tiers ou un quart des électeurs se dispense de venir voter; qu'enfin, si une loi nouvelle intervenait sur cette matière, il serait à désirer qu'une disposition pénale obligeât les électeurs à venir exercer leurs droits politiques, comme ils sont tenus de remplir leurs fonctions de jurés; que c'est alors seulement que de l'urne électorale on pourra voir sortir l'expression du vœu national.

» En conséquence, le conseil-général a émis le vœu que, dans le cas d'une modification de la loi électorale, les élections soient centralisées au chef-lieu du département. »

Nous félicitons le conseil-général de l'Orne de l'émission d'un vœu conforme aux plus saines idées; nous félicitons aussi M. Mercier (de l'Orne) d'avoir plaidé la cause du vote au chef-lieu. Jamais cause, du reste, n'a eu un avocat plus digne d'elle que M. Mercier, noble cœur qui, vieilli dans les luttes de l'opposition, bat toujours aussi vite quand il s'agit de défendre la révolution, c'est-à-dire l'indépendance et le progrès.

A propos de ce qui vient de se passer à Verviers, un journal de Bruxelles cite les faits suivants, qui montrent le genre de reconnaissance que conservent les jésuites à ceux qui leur prêtent secours :

« Nous croyons, dit-il, que les révérends pères ont déjà fait repentir, en plus d'un lieu, ceux qui les ont accueillis, de l'hospitalité généreuse qu'ils leur ont offerte; on nous apprend qu'à Toarnai, par exemple, où l'évêque s'est ingénié à les introniser, ils ont créé un collège qui a enlevé tous les élèves du séminaire épiscopal, et dont, à l'heure qu'il est, ils refusent l'entrée au prélat même qui a été leur bienfaiteur. Ceci est une raison pour tout le monde de se défier des jésuites; c'est un avis aux vrais catholiques de n'accueillir qu'avec une prudence extrême ces faux frères de la propagande. »

Chronique.

LYON.

La tente du fils de l'empereur du Maroc, prise par nos soldats à la bataille de l'Isly, expédiée de Marseille, est arrivée hier soir dans la maison Galline par un fourgon de M. Poulain; elle est renfermée dans trente-cinq colis et ne pèse pas moins de 2,238 kilogrammes. Elle a été réexpédiée ce matin par la maison Laffitte et Caillard par un des bateaux à vapeur de la Saône; ce soir elle sera chargée à Chalon sur un fourgon, et arrivera à Paris vendredi soir ou samedi matin au plus tard.

Cette tente sera dressée dans la nuit de samedi probablement au Carrousel, où le roi passera une revue dimanche matin. Le ministère a pensé que ce trophée de la guerre du Maroc satisfait la vanité des Parisiens et leur ferait oublier les déplorables conditions auxquelles la France a accordé la paix au Maroc. Ces gens-là ne vivent que de petits coups de théâtre.

— Il devrait être expressément défendu aux individus chargés de fardeaux volumineux de se servir des trottoirs, car non seulement ils entravent la circulation, mais ils risquent de froisser violemment les personnes qui se réfugient contre les murs des maisons pour les éviter. Cette observation nous est suggérée par plusieurs accidents de ce genre arrivés depuis quelque temps et dont des dames auraient été victimes. (Courrier de Lyon.)

— Les recettes de la société de la Propagation de la Foi, dont, comme on sait, le siège principal est à Lyon, se sont élevées, pour l'année qui vient de s'écouler, à la somme de 4,163,065 fr. 88 c. 139 évêques, 4,750 prêtres-missionnaires, voilà la milice dont dispose la Propagation de la Foi, sans compter 119 évêques et 4,220 prêtres des pays tout catholiques de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* se tirent annuellement à 162,800 exemplaires, savoir : 86,000 français, 23,000 allemands, 14,000 anglais, 2,000 espagnols, 4,500 flamands, 31,000 italiens, 1,200 portugais, 1,100 hollandais.

— L'administration de nos théâtres monte à grands frais une pièce en cinq actes et huit tableaux intitulée *le Diable à Lyon*, qu'elle a fait composer pour le théâtre des Célestins par un auteur qui depuis long-temps a fait ses preuves à Paris. Décors nouveaux, costumes, mise en scène, rien n'a été négligé pour donner à cette représentation tout l'éclat possible.

L'auteur de la pièce est venu étudier sur les lieux les mœurs et les usages qu'il avait à reproduire, ainsi que les acteurs qui doivent lui servir d'interprètes.

Nous ne doutons pas que le public n'encourage cette nouvelle tentative et ne prouve par sa bienveillance qu'il sait reconnaître les efforts qu'on fait pour lui plaire.

— L'ouverture des vingt-neuf écoles ou cours gratuits fondés et administrés à Lyon par la société pour l'instruction élémentaire aura, lieu pour l'année scolaire 1844-1845, dans l'ordre suivant :

Ecoles mutuelles communales de garçons, le lundi 30 septembre, à neuf heures du matin. — Rue Vaubecour, 11, au 1^{er}; rue de l'Hôpital, 44, au 3^e; rue des Forces, 2, au 3^e; rue des Tables-Claudiennes, 10; rue Saint-Marcel, 12, au 1^{er}; rue Juiverie, 4, au 3^e.

Ecoles communales de filles, le lundi 30 septembre, à neuf heures du matin. — Rue de Condé, 36 (quartier Perrache); rue de l'Hôpital, 44, au 2^e; rue Buisson, 5, au 4^e; passage Thiaffait, 3, au 3^e; rue Imbert-Colomès, 17, au 3^e; place du Petit-Colleège.

Classes d'adultes (hommes), le lundi 30 septembre, à huit heures du soir. — Rue Vaubecour, 11; rue de l'Hôpital, 44, au 3^e; rue des Forces, 2; rue des Tables-Claudiennes, 10; rue Saint-Marcel, 12; rue Juiverie, 4.

Classes d'adultes (femmes), le dimanche 6 octobre, à onze heures du matin. — Rue de Condé, 36 (quartier Perrache); rue de l'Hôpital, 44, au 2^e; rue Buisson, 5; passage Thiaffait, 3; rue Imbert-Colomès, 17; place du Petit-Colleège.

Ecole supérieure communale, rue Buisson, 5, au 2^e, le lundi 7 octobre, à neuf heures du matin.

Cours supérieur d'adultes-hommes, rue Buisson, 5, au 2^e, le lundi 7 octobre, à huit heures du soir.

Cours supérieur pour les jeunes personnes, rue Tavernier, 2, le 14 octobre, à neuf heures du matin.

Cours normal des institutrices, rue Tavernier, 2, le 14 octobre, à midi.

Ecole centrale de musique vocale, passage Thiaffait, 4, au 1^{er}. Cours élémentaire : le lundi 7 octobre, à cinq heures et quart, pour les enfants; le mardi 8 octobre, à huit heures et quart, pour les adultes. Cours supérieur : le mercredi 9 octobre, à cinq heures et quart, pour les enfants; le samedi 12 octobre, à huit heures et quart, pour les adultes.

Les anciens élèves des classes d'enfants qui voudront continuer leurs études pourront rentrer sans préalable formalité; mais les nouveaux devront être présentés par leurs parents au directeur de l'Ecole, qui les inscrira et les préviendra par écrit du jour de leur admission.

Les élèves adultes se feront inscrire dans l'école ou le cours qu'ils voudront suivre.

— Avant-hier on a vendu, après saisie, sur la place Saint-Jean, le mobilier de l'hôtel d'Albon, et l'on a compris dans la vente les effets de divers réfugiés espagnols qui se trouvaient absents de Lyon. Le matin, une femme se désolait dans la rue de ce qu'il ne lui restait plus que les hardes qu'elle portait sur elle.

Une semblable erreur nous paraît tout-à-fait inexplicable. (Union des Provinces.)

Spectacles du 25 septembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o La Juive, par M. Poultier. CÉLESTINS. — 1^o Lucrèce; 2^o les Marocaines; 3^o Sans Nom, ou Drame et Romans.

CIRQUE DU GYMNASE ARABE. — Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi.

DÉPARTEMENTS.

Un violent orage a éclaté vendredi sur notre ville, entre huit et neuf heures du soir. A la suite d'une trombe d'ouragan, le ciel, qui flamboyait sans interruption, s'est ouvert en torrents de pluie. Nos rues ont été bientôt inondées, et les tonnerres qui se succédaient sans interruption produisaient partout une juste frayeur. Le ciel était si

menaçant et si courroucé, et les coups de tonnerre si violents, que cet effrayant orage devait laisser quelques traces de son passage à Aix. La foudre est tombée sur deux points différents de notre ville, et elle n'a heureusement occasionné aucun malheur. Une femme qui se trouvait dans une maison de la rue Bon-Pasteur où l'un des tonnerres a éclaté a été pourtant renversée, mais elle n'avait éprouvé aucun mal; seulement, par un de ces phénomènes bizarres que la foudre produit si souvent, sa coiffe a été complètement brûlée, sans que cette femme ait éprouvé aucune douleur. Il n'y a pas eu, du reste, d'accidents à déplorer, et le vent qui a soufflé bientôt après a dispersé les nuages qui s'étaient amoncelés sur nos têtes.

(Mémorial d'Aix.)

Nouvelles diverses.

Samedi ont eu lieu à la gare du chemin de fer (rive gauche), à Paris, des essais de locomotion par l'air comprimé, sous la direction de M. Andrand. Un grand nombre de savants, de fonctionnaires, d'ingénieurs et de curieux assistaient à ces expériences, qui inspirèrent un vif intérêt et occupent tous les esprits; car l'air comprimé est appelé à apporter de grandes modifications dans le système des chemins de fer et à diminuer considérablement les dangers de ce moyen de transport en même temps que les dépenses d'exploitation. Jusqu'ici les idées des mécaniciens se sont appliquées à obtenir la compression au moyen d'un tube ouvert à sa partie supérieure, et dans l'intérieur duquel est un mécanisme servant de locomoteur, lequel, poussé par la force de l'air comprimé, fait avancer le convoi auquel il correspond. Par ce moyen, il n'y a ni feu, ni vapeur, ni tender. Tout le système repose sur la propriété que possède l'air atmosphérique de se précipiter dans le vide qui lui est fait. C'est celui qui a été essayé avec quelque succès en Irlande.

M. Andrand présente deux procédés différents. L'un consiste en un cylindre en tôle qui peut être chargé d'air comprimé à 15 atmosphères et plus. Il est porté sur une plate-forme à six roues et sert de locomotive. Chargée à 8 atmosphères seulement, la machine, montée par plusieurs hommes, a parcouru une distance d'environ 6 kilomètres, aller et retour, avec une vitesse de 40 kilomètres environ. La force d'impulsion était la même en revenant qu'en allant.

On conçoit que la distance puisse être augmentée en chargeant l'appareil à un plus grand nombre d'atmosphères. Cette expérience a satisfait les personnes qui y ont assisté.

La machine qui sert à charger d'air le cylindre est simple et peu coûteuse à établir. On comprend que si, avec une machine chargée, on peut arriver seulement à 15 ou 10 kilomètres avant la déperdition totale de l'air comprimé, il sera facile d'avoir sur la ligne des appareils tout préparés comme des chevaux en relais. Le matériel de l'établissement et surtout de l'exploitation présentera une économie immense en comparaison des procédés actuels.

M. Andrand a fait une autre expérience de basse pression, au moyen d'une voiture en forme de calèche, mise aussi en mouvement par l'air. Deux cylindres destinés à tourner en sens contraire sont traversés par un tuyau flexible en toile enduite de caoutchouc. L'air, introduit avec force dans ce tuyau, fait tourner avec une grande vitesse les deux cylindres par sa dilatation. Telle est la base du système. Ceci n'est qu'un essai encore imparfait, mais qui peut conduire à de grands résultats. Le rapport des hommes de la science sera sans doute plus complet et plus concluant que ce simple aperçu.

De quelque manière que l'on envisage ces essais, on peut assurer, par les résultats acquis, que la locomotion par l'air comprimé est une conquête assurée. Le gouvernement devra donc ne faire de concessions d'exploitations nouvelles que sous la réserve de l'avenir promis au nouveau système.

—On lit dans le *Repubblicano di Lugano*, journal italien du canton de Tessin :

« M. D*** est propriétaire d'un chien de chasse superbe, lequel fut mordu par un chien enragé. M. D***, forcé de le tuer, employa une dose énorme d'arsenic qu'il lui fit avaler en pilule. Ce poison si meurtrier, au lieu de tuer l'animal, l'a guéri radicalement. »

» Nous soumettons ce fait à l'appréciation des gens de l'art. »

—Verviers est rentré dans le calme le plus complet. Une seconde proclamation de son bourgmestre ayant annoncé que les causes de l'irritation publique n'existaient plus, les rassemblements se sont immédiatement dissipés.

—Le *Narrateur Fribourgeois* publie une nouvelle qui, si elle se confirme, intéresse l'histoire et la littérature suisses. La voici :

« On écrit de Schwytz qu'une découverte importante pour l'histoire nationale vient d'être faite dans les archives. C'est un poème latin composé par un contemporain de Tell qui se serait trouvé à la bataille de Morgarten; ce poème confirme la vérité de toute l'histoire. C'était Tell, non Walter Fürst, qui était au Grütli avec Stauffacher et Melchthal. Un magistrat de Schwytz aurait invité M. Daguet, directeur de l'école normale du Jura, et qui a défendu la gloire de Tell au congrès de Strasbourg, à aller reconnaître le précieux document à Schwytz. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le journal *la Patrie* (voir aux annonces) se recommande par une combinaison d'un intérêt réel pour l'habitant des départements. La *Patrie* est véritablement le journal des départements. C'est en vue des départements qu'elle est composée, à Paris, LE MATIN, pour l'heure même du départ du courrier. Cette composition, toute particulière, lui donne une situation hors ligne dans la presse parisienne. Par la *Patrie* nous recevons aujourd'hui les nouvelles que les autres journaux de Paris ne nous apporteront que demain. Cette célérité dans les communications par la voie du journal assure à la *Patrie* le succès que lui promet d'ailleurs sa rédaction habilement variée et toujours attrayante.

Changement de Domicile.

Les Cours de Commerce de M. BERTRAND, ci-devant rue Neuve, 3, ont lieu actuellement PLACE DES TERREAUX, 5, appartement de la Terrasse. (Boîte à l'entresol.)

COURS PERMANENTS. (6^e ANNÉE.)

Tenue des Livres complète, 40 fr. Belle Ecriture, 20 fr. Calcul, 50 fr. ou 15 fr. par mois. COURS PARTICULIERS DE LANGUE : Orthographe, grammaire, littérature, etc.

M. Ligeon-Donat fils prévient le public qu'à dater du 1^{er} octobre 1844, il signera *Ligeon fils aîné et Co* pour son commerce, dont le siège est place du Repentir, à la Guillotière.

BUREAUX :
A Paris,
rue Coq-Héron, n. 8.

LA PATRIE,

ABONNEMENTS :
Pour un trimestre... 12 fr.
Pour un mois... 3 fr.

Journal politique, commercial, judiciaire et littéraire.

Seul journal fait à Paris, exprès pour les Départements, à l'heure du départ du Courrier.

24 HEURES D'AVANCE, POUR LES NOUVELLES, SUR TOUS LES AUTRES JOURNAUX.

De tous les journaux de Paris, la *Patrie* réalise seule une combinaison extrêmement favorable aux départements. La *Patrie* se compose, le matin, de sept heures à midi, TOUT EXPRES pour les départements. Ainsi, elle insère toutes les nouvelles reçues, le matin, par les correspondances, les journaux de la province et de l'étranger; elle publie immédiatement aussi les documents officiels du *Moniteur*. Elle a donc une avance de vingt-quatre heures sur tous les autres journaux de Paris. De plus, elle donne, dans chacun de ses numéros, une *Revue analytique et raisonnée* des journaux qui ont paru le matin même. La *Patrie* tient donc lieu de tous les journaux. Seule dans la presse, elle a un bureau TOUT SPÉCIAL de traduction attaché à sa rédaction. — Economie politique, partie judiciaire, finance, industrie, commerce, tout est traité avec le plus grand soin. Les critiques littéraires et les critiques de théâtre sont franchement impartiales. Les ROMANS-FEUILLETONS auront constamment l'intérêt et l'attrait que recherchent les lecteurs. Assise sur des bases nouvelles, la *Patrie* saura faire les sacrifices nécessaires pour développer le succès qui couronne déjà les premiers efforts de ses nouveaux directeurs et propriétaires.

Adressez au Gérant (rue Coq-Héron, 8), en un mandat sur la poste ou en une valeur sur Paris, le prix de l'abonnement. (Les lettres doivent être affranchies.)

La *Patrie* est envoyée, pour essai, pendant cinq jours, à qui en fait la demande.

A VENDRE OU A ÉCHANGER,
en totalité ou en parties séparées.

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE FONTGRAND,

Située sur la commune de Livron (Drôme),
Traversée par la route royale de Valence à Crest, et
distante seulement d'un kilomètre de celle
de Paris à Marseille.

Indépendamment du château et de ses dépendances, elle se compose de trois corps de domaines, formant chacun une exploitation séparée. Ils consistent, les uns et les autres, en vastes bâtiments en très-bon état, jardins, terres labourables, vignes, prés et bois taillis.

Cette propriété, d'une contenance d'environ 151 hectares, n'en a que 6 en bois et plus de 22 en prairies qui n'ont jamais besoin d'être fumées à cause de la bonté des eaux de source. Il en existe dans chacun des domaines; mais celles qui sont dans le jardin et au-dessous du château sont magnifiques et si abondantes qu'elles suffisent à arroser plus de huit hectares en prairies, même dans les plus grandes sécheresses. En faisant quelques nouvelles fouilles, il serait facile d'en augmenter considérablement le volume et d'établir conséquemment de nouvelles prairies.

Quoiqu'une partie des mûriers soit d'une plantation récente, on y élève cependant 1,600 grammes de graines de vers-à-soie, et dans dix ans on pourra presque doubler cette quantité.

Cette propriété est du petit nombre de celles qui réunissent l'utile à l'agréable; car, avec des produits abondants et variés, elle est dans une position charmante. Le château qui se trouve au centre, en face de la ville de Lavoulte, domine toute la plaine qui le sépare du Rhône. Les bois sont peuplés de lapins de garenne et contiennent deux bassins de poissons.

Les ventes en détail commenceront sur les lieux le 27 octobre prochain, si, d'ici à cette époque, on n'a point opéré la vente en totalité.

S'adresser, pour traiter du prix et des conditions de la vente, à M. Montreynaud, propriétaire à Fiancé, commune d'Etoile (Drôme), chargé de pouvoirs du propriétaire.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Bernard, notaire à Livron, dépositaire des titres et des plans de la propriété, et aussi à M. Laurans, premier commis de la direction de l'enregistrement, à Lyon, rue Sala, 2.

Toutes les facilités seront données pour les paiements.

A VENDRE.

UN FONDS DE CAFÉ

très-bien agencé et jouissant d'une bonne clientèle,
Situé grande rue de la Guillotière.

S'adresser à M. Martin, marchand de vins, même rue. (2588)

ÉTUDE DE M^e BERROD, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA CAGE, 12.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN MOULIN A DEUX TOURNANTS,

GARNI DE TOUTES SES AGÈRES,

Amarré sur la Saône, à Island, commune de Collonges,
Dépendant de la faillite du sieur
VINCENT RAMBAUD.

Qui était marchand de farines à Island,
Commune de Collonges (Rhône).

Le mardi premier octobre 1844, à l'heure de onze du matin, il sera, en l'étude de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, 12, procédé à la vente aux enchères d'un moulin sur deux bateaux à deux tournants, blutoirs à manches, tremis, ombriaux, courroies à godet, frayons et tous ses accessoires, attaché par ses chaînes en fer sur la Saône, au lieu d'Island, commune de Collonges.

Cette vente aura lieu à la requête de MM. Henri Ravier, Joseph Berset Python et Fleury Chevillard, syndics délégués de la faillite du sieur Vincent Rambaud, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. Antoine Joannon, juge-commissaire.

La mise à prix, de 5,000 francs, pourra être baissée, séance tenante, si elle n'était pas couverte.

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Berrod, dépositaire du cahier des charges. (9582)

ÉTUDE DE M^e MICHOU, NOTAIRE, A LYON, 11, PLACE DES CARMES.

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ

QUI RÉUNIT L'UTILE A L'AGREABLE,

Située à Ecully, territoire de Randin.

Elle a une contenance d'environ 117 ares en bonne qualité de terre, pré et bosquet, comprenant une maison composée d'une cuisine, salle à manger, salon, corridor, trois chambres, buanderie, belle cave voûtée, remise et cour. Il y a deux entrées, l'une sur la route royale et l'autre sur le chemin de la Petite-Vernique.

Cette vente sera faite par M. Guichard, rue Sala, 42, procureur fondé de M. Brissou.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Michoud, notaire, et pour voir la propriété, au jardinier de M. Brissou, à Ecully. (4014)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5. (8274)

LIQUEUR ODONTALGIQUE

CONTRE LES MAUX DE DENTS,

DE BONNET, PHARMACIEN A DIJON (COTE-D'OR).

Un peu de coton imbibé de cette liqueur et appliqué sur une dent malade, cariée ou non cariée, calme et guérit à l'instant les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres. Elle a la propriété de raffermir les gencives et de rendre l'haleine fraîche et suave. — Prix du flacon : 1 f. 50 c.

Dépôt chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 42, à Lyon, et chez M. MICHEL, à Tarare. (8921)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre de suite à l'amiable pour cause de santé.

UN HOTEL

situé dans le centre de la ville et fréquenté par le commerce.

Il possède une bonne clientèle et une très-ancienne réputation. On désirerait une partie du prix comptant, et on donnerait toutes facilités pour les derniers paiements en présentant des garanties suffisantes.

S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (9333)

A vendre pour cause de fin de bail,
A LA TÊTE D'OR.

- 1^o Objets mobiliers;
 - 2^o Taureaux, vaches et génisses de belle espèce;
 - 3^o Charrettes et ustensiles d'agriculture;
 - 4^o Harnais de voitures et de charrettes, selles de ville et de voyage.
- S'y adresser. (2147)

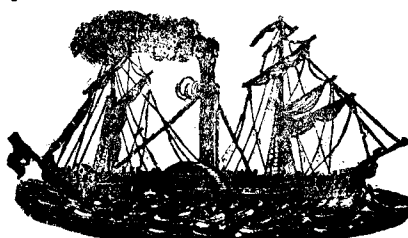
A céder pour cause de maladie.

UN TRÈS-BON COMMERCE DE DÉTAIL dans une ville aux environs de Lyon, comprenant la toilerie, rouennerie, soierie, draperie et bijouterie.

S'adresser à MM. Chapelle, Villaret, Lapiere et Germain, place Saint-Nizier. (2133)

FRANCE, ITALIE, SICILE ET MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.



Départs réguliers de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

La Marie-Christine, de la force de 180 chevaux,

Partira les 9 de chaque mois.

Le Mongibello, de la force de 250 chevaux,

Partira les 19 de chaque mois.

Le François-Premier, de la force de 160 chevaux,

Partira les 29 de chaque mois.

Nota. — L'HERCULANUM, de la force de 500 chevaux, affecté à un voyage périodique entre Marseille et Naples, en touchant les ports intermédiaires mentionnés ci-dessus, effectuera ses départs, à dater de ce jour, les 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ces voyages supplémentaires n'apportent aucun changement dans les départs réguliers, qui continueront à avoir lieu les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et Co, directeurs, à Marseille, ou au bureau de l'administration, rue Canebière, 48. (7267)

Rhumes, Catarrhes.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 63 c. et de 11. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, à la pharmacie des Celestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (7814)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris.

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr.; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.

Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrail. (5871)

SIROP VERMIFUGE

DE MACORS.

autorisé par un décret impérial.

Ce remède est approuvé contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges.

Dépôt général à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50, et dans les pharmacies Vernet, Forest, Juffet, Boitel, Gerbaud, Lardet, place de la Préfecture, à Lyon, et aux Bouteaux, aux pharmacies Cheysson et Lechenay. — On y trouve également le SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU; il convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. — Les consommateurs de ces Sirops de Macors priés de les demander sous les noms de Sirops de Macors dans les dépôts établis, pour éviter toute méprise à cet égard.

Le prix du rouleau est de 1 f. 50 c. et 3 f. avec le prospectus. (9153)